

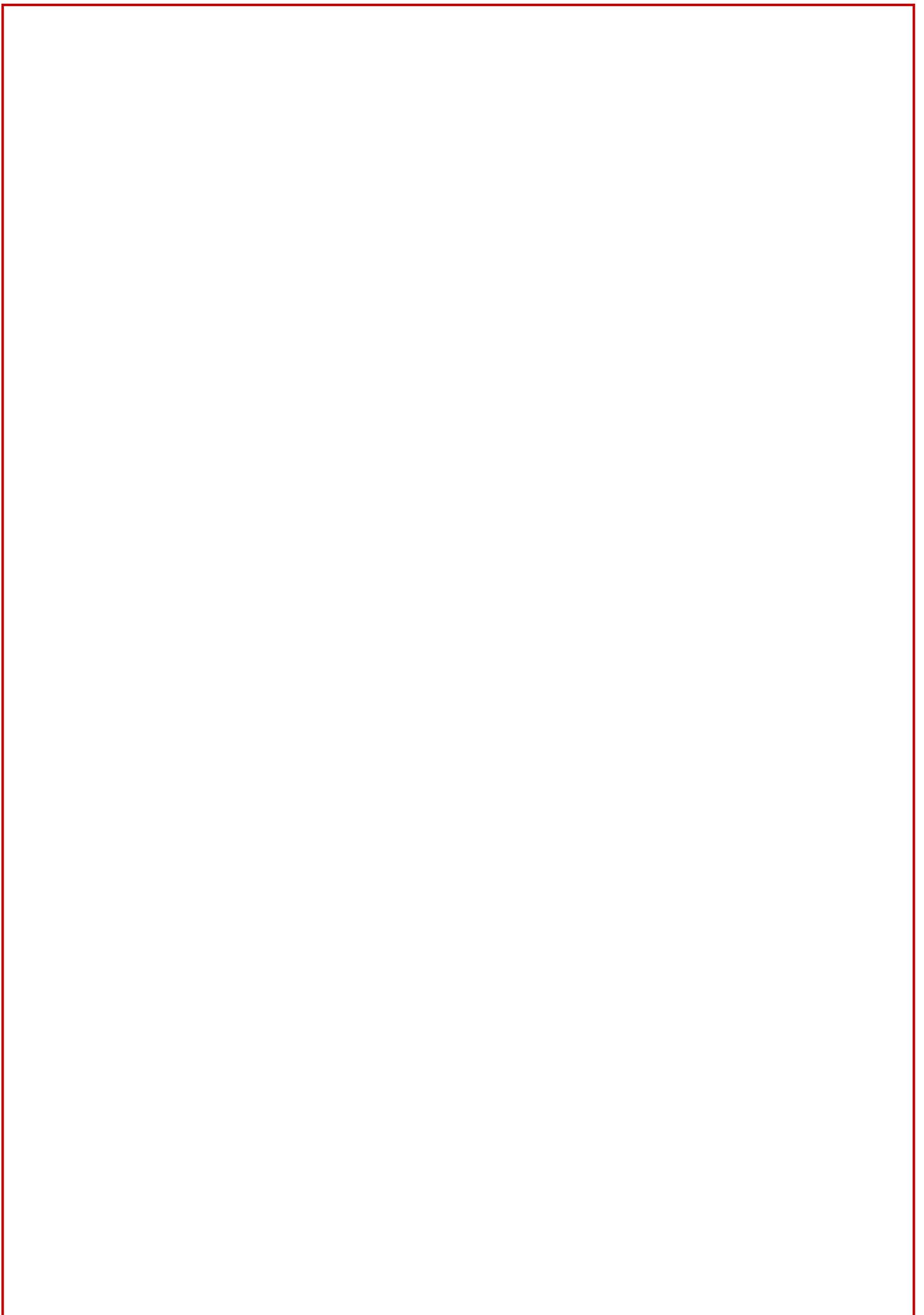


ville de  sète

# LIVRET D'ACCUEIL

## Centre de Formation d'Apprentis Municipal NICOLAS ALBANO





# LE MOT DU DIRECTEUR...

Le CFA Nicolas Albano est le seul établissement de ce type dans le département de l'Hérault à avoir conservé sa nature municipale, mais ce n'est pas là sa seule singularité.

Il accueille chaque année près de 430 apprentis dans les métiers de bouche, de l'hôtellerie restauration, de la coiffure, du commerce et de la mécanique bateau.

Notre mission est de tout mettre en œuvre pour permettre la meilleure acquisition des connaissances, des savoirs faire, des compétences et des valeurs culturelles afin de parvenir à l'optimisation des capacités et de l'épanouissement de chacun. Vous devrez être motivés pour progresser, pour apprendre, pour avancer, pour chercher, pour vous engager, pour créer, vous allez choisir un métier d'avenir.

Notre devoir est de vous permettre de vous épanouir, de vous ouvrir à la culture, de vous aider à construire une vie meilleure. Dans notre République, nous appelons cette évolution sociale la méritocratie. Elle est l'axe fondateur de notre projet de modernisation.

Stéphane MANCUSO  
Directeur CFA/CFP

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Mancuso', written over the printed name and title.

# SOMMAIRE



## SERVICES A VOTRE DISPOSITION

- Cantine
- Hébergement
- Prestations annexes
- Pôle Culture
- Foyer



## L'AIDE UNIQUE POUR L'EMPLOYEUR

Si vous le souhaitez, vous pouvez simuler le montant des rémunérations et des aides auxquelles vous pouvez prétendre en vous rendant sur ce site :

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/gc\\_5504/simulateur-employeur](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur)



## REGLEMENTATION

- Salaires
- Visite médicale
- Congés
- Démarches Administratives
- Livret d'Apprentissage
- La vie au CFA
- Les aides à l'apprentissage



## ADRESSES UTILES

# SERVICES A VOTRE DISPOSITION

## RESTAURATION :

- Pour le déjeuner nous proposons une formule :
- -Plateau Repas : 1 entrée+ 1 Plat + 1 Dessert + 1 Bouteille d'Eau  
03€00
- La réservation des plateaux repas s'effectuera sur internet à partir d'un lien qui vous sera transmis après votre inscription.
- Le règlement de ces repas se fait sous forme de tickets achetés à l'INTENDANCE, uniquement le LUNDI de 09H45 à 16h00 et le MARDI de 09 h 45 à 11 h 30.

## HERBERGEMENT :

Il n'y a pas d'internat au C.F.A.

- La Résidence Habitat Jeunes de Sète, 14 rue Louis Blanc, 34200 SETE,  
Tél : 04.67.74.35.05

## PRESTATIONS ANNEXES :

### SALON DE COIFFURE

Shampooing coiffage	<b>06€00</b>	Balayage (cheveux longs)	<b>22€00</b>
Shampooing coupe coiffage	<b>12€00</b>	Mèches-papier (cheveux courts)	<b>22€00</b>
Shampooing coupe homme	<b>06€00</b>	Mèches-papier (cheveux mi- longs)	<b>28€00</b>
Coloration racines	<b>08€00</b>	Mèches-papier (cheveux longs)	<b>34€00</b>
Coloration dose supplémentaire	<b>02€00</b>	Soin	<b>02€00</b>
Balayage (cheveux courts)	<b>10€00</b>	Balayage (cheveux mi- longs)	<b>16€00</b>
Permanente	<b>28€00</b>	Démaquillant – 1 sachet	<b>04€00</b>

### BOULANGERIE – PATISSERIE

Viennoiserie	<b>00€30</b>
Pain	<b>00€30</b>
Pâtisserie individuelle	<b>01€20</b>
Tarte (6 personnes)	<b>04€20</b>
Entremet (6 personnes)	<b>07€80</b>

## **RESTAURANT D'APPLICATION**

Repas	<b>18€00</b>
Apéritifs	<b>03€50</b>
Softs	<b>01€50</b>
Eau minérale et gazeuse 50 cl	<b>01€50</b>
Eau minérale et gazeuse 100 cl	<b>02€50</b>
Vins au verre	<b>01€00</b>
Vins 75cl	<b>06€00</b>
Grands vins au verre	<b>01€50</b>
Grands vins 75cl	<b>09€00</b>
Cuvées Prestiges au verre	<b>03€00</b>
Cuvées Prestiges 75 cl	<b>18€00</b>
Café/Thé/Infusion	<b>01€00</b>

## **LIVRET D'APPRENTISSAGE**

**05€00**

## **Pôle Culture :**

Dans un espace agréable, nous organisons des ateliers lecture (choix de livres, préparation de QCM, de compétences de lecture et/ou d'écriture sur les œuvres étudiées), des débats (sur des thèmes proposés) et autres conférences (invitation d'intervenants sur divers thèmes). C'est également un lieu de travail personnel à l'intercours. C'est aussi un lieu d'ouverture culturelle qui accorde une place importante aux projets de l'équipe éducative.

## **FOYER :**

Le foyer est un lieu réservé aux apprentis, équipé d'un micro-onde. Il est utilisé pour le déjeuner, les exclusions de cours ou les intercours sous la vigilance d'un surveillant.

# L'AIDE UNIQUE POUR L'EMPLOYEUR

## Quel est le montant de l'aide ?

- 6 000 € maximum pour un apprenti, quel que soit son âge

## Conditions ?

- Chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023
- Visant un diplôme jusqu'au master
- Sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariés
- Aux entreprises de 250 salariés et plus à condition d'atteindre un seuil de contrats d'alternances ou de contrats favorisant l'insertion dans leur effectif au 31 décembre 2024

## Les modalités de versement ?

- Pour les employeurs du secteur privé: cf. le site de l'AGEFIPH  
<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-lembauche-en-contrat-dapprentissage>
- Pour les employeurs de la fonction publique : cf. site du FIPHFP  
<https://www.fiphfp.fr/>
- Référente handicap du CFA : Mme Gonzalez Magali.  
[Magali.gonzalez@cfadesete.fr](mailto:Magali.gonzalez@cfadesete.fr)

# REGLEMENTATION

## SALAIRES (au 1<sup>er</sup> mai 2023) :

REMUNERATION 1 <sup>ère</sup> ANNEE			
<b>De 15 à 17 ans</b> 27% du SMIC 471.75 €	<b>De 18 à 20 ans(*)</b> 43 % du SMIC 751.31 €	<b>21 ans à 25 ans(*)</b> 53 % du SMIC 926.03 €	<b>26 ans et plus(*)</b> 100 % du SMIC 1 747.24 €
REMUNERATION 2 <sup>ème</sup> ANNEE			
<b>De 15 à 17 ans</b> 39% du SMIC 681.42 €	<b>De 18 à 20 ans(*)</b> 51 % du SMIC 891.09 €	<b>21 ans à 25 ans(*)</b> 61 % du SMIC 1 065.81 €	<b>26 ans et plus(*)</b> 100 % du SMIC 1 747.24 €
REMUNERATION 3 <sup>ème</sup> ANNEE			
<b>De 15 à 17 ans</b> 55% du SMIC 960.98 €	<b>De 18 à 20 ans (*)</b> 67% du SMIC 1 170.65 €	<b>21 ans à 25 ans(*)</b> 78% du SMIC 1 362.84 €	<b>26 ans et plus(*)</b> 100 % du SMIC 1 747.24 €

\*La majoration intervient le premier jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint l'âge de 18 ans ou 21 ans ou 26 ans (art.D.6222-31)

## Avantages sociaux pour l'apprenti(e) :

1) Le salaire net est égal au salaire brut : l'apprenti bénéficie donc d'un statut avantageux car il est intégralement exonéré des charges sociales patronales et salariales.

2) De plus, le salaire des apprentis est exonéré d'impôt sur le revenu, dans une limite fixée par les pouvoirs publics.

Si le salaire dépasse ce plafond, alors seul l'excédent est imposable et doit être déclaré aux impôts. Pour un apprenti qui serait embauché en cours d'année, ou qui à l'inverse verrait son contrat se terminer, le calcul de ce plafond se fait au prorata de la période travaillée.

## VISITE MEDICALE :

L'apprenti doit réaliser une visite d'information et de prévention ou d'un examen médical d'embauche au plus tard dans les deux mois qui suivent l'embauche.

Lorsque l'apprenti est affecté à un poste l'exposant à des risques particuliers (amiante, rayonnements ionisants, risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages...) ou qu'il a moins de 18 ans et qu'il est affecté à des travaux dangereux dans le cadre de dérogations, il doit bénéficier d'un **examen médical d'aptitude**, réalisé par le médecin du travail, au plus tard dans les 2 mois suivant son embauche. **Attention :** Tout apprenti mineur n'ayant pas effectué de visite médicale auprès de la médecine du travail ne pourra accéder aux ateliers au sein du CFA.

## **CONGES :**

L'apprenti a droit aux congés payés légaux, c'est-à-dire 5 semaines de congés payés par an (soit 2 jours et demi ouvrables par mois de travail accompli au cours de la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai de l'année suivante).

**Congés exceptionnels pour examen :** Vous bénéficiez, à votre demande, d'un congé de 5 jours dans le mois qui précède votre examen pour la préparation des épreuves et de vos révisions. Si des révisions sont organisées par le CFA, l'apprenti doit les suivre. Votre salaire est maintenu.

**Apprentis de moins de 18 ans :** La loi interdit le travail des salariés et apprentis de moins de 18 ans les jours fériés. Toutefois, certains secteurs d'activité comme l'hôtellerie-restauration, les cafés, tabacs, débits de boisson, boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, poissonnerie et spectacles échappent à la règle et vous devrez suivre les consignes de votre entreprise.

## **DEMARCHES ADMINISTRATIVES :**

**CARTE VITALE :** Votre statut d'apprenti vous permet maintenant de bénéficier de la même couverture sociale que les autres salariés. Pour être assuré social vous devez faire des démarches auprès de l'Assurance Maladie :

Envoyez à la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence :

- une copie de votre contrat d'apprentissage
- votre 1<sup>er</sup> bulletin de salaire
- un relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom (celui des parents n'est permis que si vous êtes mineur)
- une photocopie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour de validité)



## Phase ..

Semaine du ..... au .....20

Enseignement général	Travail effectué au C.F.A	Note	Appréciations		
Enseignement professionnel	Travail effectué au C.F.A	Note	Appréciations		
Pratique professionnelle au C.F.A		Notations et Appréciations	Acquis	E.C.A	Non Acquis
Pratique					
Technologie					
Technologie Appliquée					
Observations de l'enseignant professionnel		Signature			

L'apprenti doit remplir cette partie à chaque nouvelle séance et pour chaque matière.

Cette partie est à remplir par l'apprenti.

Cette partie est à remplir au formateur d'enseignement pratique le jour de son cours.

Les questions seront à noter ici, elles vous seront posées par le formateur de pratique.

Les réponses seront données par votre maître d'apprentissage.

A remplir par le maître d'apprentissage.

A remplir par le maître d'apprentissage.

Rappel – Fiche navette	
▪ Question 1 :	▶ Réponse :
▪ Question 2 :	▶ Réponse :
▪ Question 3 :	▶ Réponse :
▪ Question 4 :	▶ Réponse :
Evaluation formative en entreprise par le Maître d'Apprentissage	
Points positifs	Points négatifs
Signature	Cachet de l'entreprise
Liaison Maître d'Apprentissage – Formateur d'atelier Retour évaluation formative en entreprise	
Signature Maître d'apprentissage	Signature Formateur d'atelier

## LA VIE AU C.F.A :

Les deux tiers de la formation sont consacrés à l'enseignement général (*français, mathématiques, langue vivante, sciences, EPS...*) et l'enseignement technique (*technologie, dessin*). Le tiers restant est destiné à l'enseignement technologique et pratique en atelier complétant la formation reçue chez votre employeur. En parallèle à votre travail en entreprise, vous devrez vous organiser pour réviser vos cours et réaliser les devoirs donnés par vos formateurs.

Chaque apprenti est suivi en entreprise par les formateurs. Des documents de liaison entre le CFA et l'entreprise (livret d'apprentissage) permettent de suivre votre progression. Ils sont remplis soit par vous, soit par le maître d'apprentissage, soit les deux.



## LES AIDES A L'APPRENTISSAGE :

### AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

L'Etat finance une aide aux permis de conduire à hauteur de 500€ pour les apprentis âgés de 18 ans, titulaires d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution et engagés dans la préparation du permis de conduire B. Pour obtenir le formulaire vous devez vous rapprocher du secrétariat du CFA.



Le CFA se situe à 5 minutes à pied de la gare. Pour les apprentis qui utiliseront le train.

## ADRESSE UTILES

<b>CFA</b>		
Centre de Formation des Apprentis NICOLAS ALBANO	Rue Mirabeau - BP 176 34200 SETE	
Renseignements	<a href="mailto:cfa.accueil@cfadesete.fr">cfa.accueil@cfadesete.fr</a> Téléphone : 04.99.57.60.35 Fax : 04.99.57.60.44	
Absences	<a href="mailto:absences@cfadesete.fr">absences@cfadesete.fr</a>	
Prestation Restaurant	En ligne sur <a href="http://www.cfadesete.fr">www.cfadesete.fr</a> ou par téléphone 04.99.57.60.35	
E.N.T – CHAMILO LMS Plateforme d'apprentissage	En ligne sur <a href="https://ressources-cfadesete.fr/chamilo-1.11.16/">https://ressources-cfadesete.fr/chamilo-1.11.16/</a>	
Portail apprenant (consulter planning, notes...)	<a href="https://cfadesete.ymag.cloud">https://cfadesete.ymag.cloud</a>	
Référénte Handicap	Magali GONZALEZ <a href="mailto:magali.gonzalez@cfadesete.fr">magali.gonzalez@cfadesete.fr</a>	
Référénts entreprise	Julie Calvagrac : <a href="mailto:julie.calvagrac@cfadesete.fr">julie.calvagrac@cfadesete.fr</a> Julien CREVET : <a href="mailto:julien.crevet@cfadesete.fr">julien.crevet@cfadesete.fr</a>	
Assistante d'Education	04.99.57.60.41 <a href="mailto:assistant.education@cfadesete.fr">assistant.education@cfadesete.fr</a>	
Intendant	<a href="mailto:gestionnaire@cfadesete.fr">gestionnaire@cfadesete.fr</a>	
Pôle Numérique	<a href="mailto:pole.numerique@cfadesete.fr">pole.numerique@cfadesete.fr</a>	
<b>INSPECTION DU TRAVAIL</b>		
Inspection du Travail Sète	13 rue Périquier - 34200 SETE	04.67.22.87.49
Inspection du Travail Montpellier	615 boulevard Antigone 34000 MONTPELLIER	04.67.22.88.88
<b>TRANSPORT</b>		
Hérault Transport	148 avenue du Professeur Viala Parc Euromédecine II –CS 34303 34193 MONTPELLIER CEDEX 5	04.34.88.89.99
SNCF Contact TER Occitanie	78, Place André Cambon 34200 SETE	3635 0 800 31 31 31
Sète Agglopôle Mobilité	6 quai de la Résistance- Passage du Dauphin 34200 SETE	04.67.53.01.01

**MISSION LOCALES D'INSERTION (MLI)**

M.L.I du BASSIN DE THAU	SETE	4, Quai de la Résistance – Passage du Dauphin 34200 SETE	04.67.51.46.38
	FRONTIGNAN	Impasse Petit Versailles 34110 FRONTIGNAN	04.67.18.50.60
	MEZE	6 rue Sadi Carnot 34140 MEZE	04.67.18.30.00
	MARSEILLAN	33, place du théâtre 34340 MARSEILLAN	04.67.77.75.14
M.L.J.A.M	PIGNAN	Allée des acacias 34570 PIGNAN	04.67.75.29.67
	VILLENEUVE LES MAGUELONES	Place des héros 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE	04.99.64.24.78
	CASTRIES	15 avenue de la cave coopérative 34160 CASTRIES	04.67.70.10.25
	MONTPELLIER CENTRE	1 place Francis Ponge 34000 MONTPELLIER	04.99.57.69.29
	MONTPELLIER CROIX D'ARGENT	909 avenue de Toulouse 34070 MONTPELLIER	04.99.64.24.60
M.L.I CENTRE HERAULT	MONTPELLIER MOSSON	40 square de Corté 34080 MONTPELLIER	04.67.75.29.67
	AGDE	36 rue J-J Rousseau 34300 AGDE	04.67.01.07.90
	PEZENAS	Bd Jacques Monod 34120 PEZENAS	04.67.90.72.42
	BEDARIEUX	77 rue St Alexandre 34600 BEDARIEUX	04.67.95.14.60

**EXAMENS**

RECTORAT DE MONTPELLIER	31 rue de l'Université CS 39004 34000 MONTPELLIER CEDEX 2	04.67.91.47.00
-------------------------	---	----------------

**AUTRES**

HOTEL DE REGION OCCITANIE	Hôtel de Région de Montpellier 201 avenue de la Pompignane 34000 MONTPELLIER	04.67.22.80.00
---------------------------	--	----------------



**CFA Nicolas Albano**  
**Rue Mirabeau – BP 176**  
**34200 SETE**

**Tél : 04.99.57.60.35**

**Fax : 04.99.57.60.44**

**@ : [cfa.accueil@cfadesete.fr](mailto:cfa.accueil@cfadesete.fr)**

**Site internet : <https://www.cfadesete.fr/>**



*ville de* **sete**

